

**ATTESTATION D'ASSURANCES**

Nous soussignés, Compagnie d'Assurances et de Réassurances **AXA ASSURANCE MAROC** dont le siège social est à CASABLANCA 120-122, AVENUE HASSAN II, attestons que :

**STE KOPAYSAGE
N 21 RUE N 5 AV. ALMORABITINE REGRAGA AMIZMIZ
MARRAKECH**

est titulaire à notre compagnie d'une police d'assurance Accidents du Travail N° **400 2021 0 06147** garantissant le paiement des indemnités, rentes ou pensions mises à sa charge par le Dahir en vigueur, et les textes qui l'ont modifié ou complété à la date de délivrance de la présente attestation, par suite d'accidents survenus aux employés de la Société nommément désignés sur les bordereaux de déclaration du personnel et des salaires à la CNSS pendant l'exercice de leurs activités définies aux Conditions Particulières du contrat.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2026 au 31/12/2026** inclus, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le code d'assurance ou par le contrat.

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A CASABLANCA LE 05.01.2026

POUR AXA ASSURANCE MAROC

B Sction Marché des Entreprises
Protection IARDT et Santé
120-122 Avenue Hassan II, Casablanca
Tél : +212 34 45 67 89

**ATTESTATION D'ASSURANCES**

Nous soussignés, Compagnie d'Assurances et de Réassurances **AXA ASSURANCE MAROC** dont le siège social est à CASABLANCA 120-122, AVENUE HASSAN II, attestons que :

**STE KOPAYSAGE
N 21 RUE N 5 AV. ALMORABITINE REGRAGA AMIZMIZ
MARRAKECH**

est titulaire à notre compagnie d'une police d'assurance Accidents du Travail N° **400 2021 0 06147** garantissant le paiement des indemnités, rentes ou pensions mises à sa charge par le Dahir en vigueur, et les textes qui l'ont modifié ou complété à la date de délivrance de la présente attestation, par suite d'accidents survenus aux employés de la Société nommément désignés sur les bordereaux de déclaration du personnel et des salaires à la CNSS pendant l'exercice de leurs activités définies aux Conditions Particulières du contrat.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2026 au 31/12/2026** inclus, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le code d'assurance ou par le contrat.

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A CASABLANCA LE 05.01.2026

POUR AXA ASSURANCE MAROC

BS

AXA Assurance Maroc
Direction Marché des Entreprises
Protection IARDT et Santé
120-122 Av. Hassan II, Casablanca
Tél : 05 25 25 25 25 25



**ATTESTATION D'ASSURANCES**

Nous soussignés, Compagnie d'Assurances et de Réassurances **AXA ASSURANCE MAROC** dont le siège social est à CASABLANCA 120-122, AVENUE HASSAN II, attestons que :

**STE KOPAYSAGE
N 21 RUE N 5 AV. ALMORABITINE REGRAGA AMIZMIZ
MARRAKECH**

est titulaire à notre compagnie d'une police d'assurance Accidents du Travail N° **400 2021 0 06147** garantissant le paiement des indemnités, rentes ou pensions mises à sa charge par le Dahir en vigueur, et les textes qui l'ont modifié ou complété à la date de délivrance de la présente attestation, par suite d'accidents survenus aux employés de la Société nommément désignés sur les bordereaux de déclaration du personnel et des salaires à la CNSS pendant l'exercice de leurs activités définies aux Conditions Particulières du contrat.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2026 au 31/12/2026** inclus, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le code d'assurance ou par le contrat.

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A CASABLANCA LE **05.01.2026**

POUR AXA ASSURANCE MAROC

BS

Axa Assurance Maroc
Direction Marocaine des Entreprises
- Production, Santé et Santé
120-122 Av. Hassan II, Casablanca
[Handwritten signature]





ATTESTATION D'ASSURANCES

Nous soussignés, Compagnie d'Assurances et de Réassurances **AXA ASSURANCE MAROC** dont le siège social est à CASABLANCA 120-122, AVENUE HASSAN II, attestons que :

**STE KOPAYSAGE
N 21 RUE N 5 AV. ALMORABITINE REGRAGA AMIZMIZ
MARRAKECH**

est titulaire à notre compagnie d'une police R.C. Exploitation N° **400 2021 3 06146**, garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incombant à l'assuré aux termes de la législation en vigueur, en raison des dommages corporels et/ou matériels consécutifs causés aux tiers et provenant de l'entreprise assurée à concurrence de montants des garanties & franchises désignés aux Conditions Particulières du contrat.

La présente attestation est valable pour la période du **22/12/2025** au **21/12/2026** inclus, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le code d'assurance ou par le contrat.

La présente attestation ne peut engager la Compagnie d'Assurances et de Réassurances AXA ASSURANCE MAROC en dehors des limites précisées par les clauses et conditions des contrats auxquels elle se réfère.

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A CASABLANCA LE **05.01.2026**

AXA ASSURANCE MAROC

Direction Générale des Entreprises
Production R&D et Santé
120 Avenue Hassan II Casablanca



ATTESTATION D'ASSURANCES

Nous soussignés, Compagnie d'Assurances et de Réassurances **AXA ASSURANCE MAROC** dont le siège social est à CASABLANCA 120-122, AVENUE HASSAN II, attestons que :

**STE KOPAYSAGE
N 21 RUE N 5 AV. ALMORABITINE REGRAGA AMIZMIZ
MARRAKECH**

est titulaire à notre compagnie d'une police R.C. Exploitation N° **400 2021 3 06146**, garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incombant à l'assuré aux termes de la législation en vigueur, en raison des dommages corporels et/ou matériels consécutifs causés aux tiers et provenant de l'entreprise assurée à concurrence de montants des garanties & franchises désignés aux Conditions Particulières du contrat.

La présente attestation est valable pour la période du **22/12/2025** au **21/12/2026** inclus, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le code d'assurance ou par le contrat.

La présente attestation ne peut engager la Compagnie d'Assurances et de Réassurances AXA ASSURANCE MAROC en dehors des limites précisées par les clauses et conditions des contrats auxquels elle se réfère.

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A CASABLANCA LE **05.01.2026**

AXA ASSURANCE MAROC
BS 
Direction Marché des Entreprises
Produits MARDT et Santé
120-122 AV. Hassan II, Casablanca





ATTESTATION D'ASSURANCES

Nous soussignés, Compagnie d'Assurances et de Réassurances **AXA ASSURANCE MAROC** dont le siège social est à CASABLANCA 120-122, AVENUE HASSAN II, attestons que :

STE KOPAYSAGE
N 21 RUE N 5 AV. ALMORABITINE REGRAGA AMIZMIZ
MARRAKECH

est titulaire à notre compagnie d'une police R.C. Exploitation N° **400 2021 3 06146**, garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incomptant à l'assuré aux termes de la législation en vigueur, en raison des dommages corporels et/ou matériels consécutifs causés aux tiers et provenant de l'entreprise assurée à concurrence de montants des garanties & franchises désignés aux Conditions Particulières du contrat.

La présente attestation est valable pour la période du **22/12/2025** au **21/12/2026** inclus, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le code d'assurance ou par le contrat.

La présente attestation ne peut engager la Compagnie d'Assurances et de Réassurances AXA ASSURANCE MAROC en dehors des limites précisées par les clauses et conditions des contrats auxquels elle se réfère.

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A CASABLANCA LE **05.01.2026**

AXA ASSURANCE MAROC
BS

AXA Assurance Maroc
Direction Marché des Entreprises
Produits CARDT et Santé
120-122 Av. Hassan II, Casablanca